



Regroupement familial de ma mère

Par **ana bachelet**, le **23/04/2018 à 11:02**

Bonjour.
Je suis brésilien, marié à un français de 14 ans, et je dois emmener ma mère vivre avec moi.
Je voudrais une aide pour le regroupement familial.
Combien de temps cela prend-il, car il est encore au Brésil.
Merci,

Par **amajuris**, le **23/04/2018 à 11:49**

bonjour,
vous écrivez " marié à un français de 14 ans ", vous êtes sur ?
La procédure de regroupement familial concerne collectivement :
- l'époux(se) majeur(e) (18 ans au moins)
d'un étranger résidant en France,
- et les enfants mineurs (moins de 18 ans).
source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>
cette procédure n'est donc pas applicable dans votre cas.
votre mère aura-t-elle les moyens pour vivre en France et s'y soigner ?
salutations